

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 135 (2009)
Heft: 06: Mouvant/inerte

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SÉMINAIRE DE DIRECTION

La direction s'est réunie les 29 et 30 janvier à Lucerne pour fixer les priorités de la **sia** pour les deux ans à venir.

Loi sur les marchés publics

Après le refus par la **sia** du projet de Loi sur les marchés publics (LMP), il s'agit d'orienter le processus de révision dans le bon sens. La direction s'engagera fermement pour une passation transparente des mandats d'étude. Cela impliquera la réévaluation des descriptifs de prestations dans les Règlements concernant les prestations et les honoraires (RPH) de la **sia**. Les concepteurs doivent fournir toujours plus de prestations (nouvelles normes sécurité, exigences croissantes en matière de durabilité, modification de directives, etc.), ceci dès les phases d'avant-projet.

Sphère d'influence à consolider

Le développement des contacts de la **sia** avec la « Berne fédérale » est aussi une priorité. La présidence du groupe « Etudes » de *constructionuisse* devrait continuer à être assurée par un représentant de la **sia**. L'actuel président de ce groupe, Alfred Hagmann, qui se retirera de la direction à mi-2009, quittera ses fonctions auprès de *constructionuisse* en novembre.

La direction de la **sia** poursuivra aussi ses efforts en matière d'énergie et de climat, pour donner suite aux deux jalons déjà posés en 2008, avec la publication du cahier technique SIA 2031 « Certificat énergétique pour les bâtiments » et le dépôt de l'initiative pour l'efficacité énergétique (IEE) auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ils devraient être suivis en 2009 par le nouveau « Concept de performance énergétique de la SIA » et, en 2010, par la révision des « Objectifs de performance énergétique SIA ».

Aménagement du territoire et formation

2009 sera l'année de l'aménagement du territoire. La direction continuera à suivre le projet de révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), afin d'aboutir à une prise de position concertée de la **sia**. La direction envisage la tenue d'une conférence sur le thème « Territoire suisse ».

Une participation renforcée au débat sur la formation doit être poursuivie. La qualité de la formation des futures générations d'architectes et d'ingénieurs doit répondre aux exigences des bureaux d'étude. La prise de position de la **sia** sur la formation doit être largement diffusée. Les disciplines de la **sia** n'étant pas représentées au Conseil des EPF, il faut rechercher un accès direct à cet organe.

Mesures organisationnelles

Le groupe de travail pour la réattribution des tâches au sein de la **sia** a conclu que les comités directeurs existants sont peu efficaces pour suivre l'actualité en matière de passation des marchés d'étude. Les longues procédures de communication entre comités et direction sont frustrantes et peu adaptées aux objectifs. Pour pallier à ces lacunes et accroître sa réactivité, la direction a voté la création d'un comité directeur dédié aux affaires politiques et à l'adjudication des marchés. Les commissions **sia** auront un accès plus rapide à la direction. Les représentants de la **sia** à la commission centrale des règlements (CCR) ainsi que dans les Commissions des normes subordonnées traitant de législation des marchés publics élaboreront des positions et fixeront les stratégies avec le nouveau comité. Un réexamen de l'organisation se justifie, les statuts et règlements de la **sia** ayant près de dix ans. Il faut réévaluer la pertinence de l'actuelle répar-

tion des tâches, une réévaluation qui conditionnera la refonte plus profonde des structures, comme le propose le comité des groupes professionnels.

Conditions cadres à clarifier

Peu de membres **sia** s'intéressent au marché international, mais la globalisation influence toujours plus les pratiques en Suisse. La **sia** doit renforcer ses capacités d'intervention dans les échanges avec l'étranger. La direction a adopté un document stratégique focalisé sur deux objectifs : défense de la culture architecturale et de la qualité des études ; accès garanti aux marchés pour les membres **sia** sur le plan national et international. Depuis la révision des statuts en 2000, une à deux sociétés spécialisées ont adhéré chaque année à la **sia**. Ce constat et les débats lors de l'admission de la Centrale suisse des constructeurs de fenêtres et façades (CSFF), ont amené la direction à réfléchir aux principes devant motiver l'accueil de nouvelles sociétés spécialisées et à leur rôle au sein de la **sia**. L'admission restera soumise aux statuts de la **sia**, la direction renonçant pour l'instant à des clauses supplémentaires ou à une cotisation annuelle. La direction conservera ainsi sa liberté de juger les demandes d'adhésion au cas par cas et évaluera régulièrement le travail des sociétés spécialisées et le bien-fondé de leur appartenance à la **sia**.

La direction a encore décidé d'autoriser les titulaires du mastère d'architecture des Hautes écoles spécialisées de Burgdorf/Fribourg, Winterthur et Rapperswil à devenir membres individuels de la **sia** durant les trois prochaines années. Ce délai transitoire verra les écoles soumises à une évaluation de leurs pairs, afin d'établir l'équivalence et la spécificité de leur programme par rapport aux formations universitaires.

Thomas Müller, RP/Communication SIA

39^E SÉANCE DE LA CNR

La Commission des normes et règlements a libéré deux normes avec leurs CGC : SIA 318 « Aménagements extérieurs » et SIA 342 « Protection des baies contre le soleil et les intempéries », avec leurs conditions générales respectives (SIA 118/318 et SIA 118/342). La norme SIA 318 souligne les conséquences statiques d'aménagements sur des ouvrages existants. La commission a aussi approuvé la publication du Cahier technique SIA 2001 Isolants thermiques. Les règlements SIA 142 « Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie » et SIA 143 « Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie » seront quant à eux approuvés par les délégués en mai 2009. Deux projets ont aussi été lancés : le nouveau cahier technique SIA 2042 Recommandations relatives aux mesures de prévention vis-à-vis de la réaction alcali granulats (RAG) des ouvrages en béton, ainsi que la révision partielle de la norme SIA 358 « Garde-corps ».

Markus Gehri, CNR

COURS SIA-FORM

SIA-Form annonce la tenue prochaine de trois nouveaux modules de formation en Suisse romande.

(SIA-Form)

RHP 106 – Honoraires des géologues

Lieu : Lausanne
Date et heures : 5 mai 2009, 13.30 à 17.30
Prix (CHF) : 300.- (MB), 400.- (MP), 550.- (NM)

L'expertise comme instrument de travail: Mode d'emploi

Lieu : Lausanne
Date et heures : 7 mai 2009, 13.30 à 17.30
Prix (CHF) : 300.- (MB), 400.- (MP), 550.- (NM)

La norme SIA 118 dans la pratique

Lieu : Lausanne
Dates et heures : 12 mai 2009, 13.30 à 17.30 et 13 mai 2009, 9.00 à 17.30
Prix (CHF) : 680.- (MB), 830.- (MP), 975.- (NM)

Renseignements supplémentaires :
044 283 15 58
Inscriptions : form@sia.ch
Informations : <www.sia.ch/form>



Adjoint-e de coordination au Service des bâtiments

- > Vous êtes architecte, de formation universitaire, avec cinq années d'expérience à un poste de coordination de projets dans le secteur privé ou public; vous êtes à même de participer activement à la mise en place de stratégies d'entretien sur un parc immobilier de première importance ; vous êtes particulièrement attentif-ve aux questions relevant de la planification et du suivi de grandes opérations de rénovation impliquant des partenaires techniques de la Ville et l'Etat et des interlocuteur-trice-s varié-e-s ; votre regard sur le patrimoine est ouvert et curieux et les relations humaines sont votre point fort. Outre ces intérêts, vous êtes autonome, exigeant-e, à l'écoute des besoins des autres, et surtout vous savez prendre des initiatives en anticipant les problèmes.
- > Les négociations ne vous font pas peur, le travail administratif non plus et vous faites un point d'honneur à collaborer de façon pro-active.
- > Vous êtes celle ou celui que nous recherchons pour occuper le poste d'adjoint-e de coordination au sein du Service des bâtiments de la Ville de Genève. Vous y serez en charge d'un nouveau poste à responsabilité en collaboration étroite avec l'ensemble des architectes du service.
- > Cette mission vous tente ? N'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier de candidature.

Mission

- > Assurer, en coordination avec le chef de service, le pilotage de projets d'entretien particuliers tant en taille qu'en complexité ; assurer l'appui aux architectes du service responsables des dossiers individuels ; superviser les pilotages techniques et financiers de ces projets dans le cadre des budgets votés par le Conseil municipal ; être garant-e de la bonne planification de ces projets en collaboration avec les architectes responsables ; assurer les missions de coordination, information et négociation avec toutes les parties prenantes des projets ; assister le chef de service.

Conditions

- > être titulaire d'un diplôme d'architecte de niveau universitaire ou justifier d'une formation jugée équivalente
 - > justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans un poste opérationnel à responsabilité (direction de projets importants, expérience dans le management d'équipe et/ou relations clientèle)
 - > avoir de bonnes connaissances en matière de réglementation sur les marchés publics.
 - > être à l'aise dans les relations humaines et avoir de l'entregent
 - > faire preuve d'esprit d'initiative et savoir anticiper
- Afin de renforcer la présence des femmes au sein de l'administration municipale, les candidatures féminines sont vivement encouragées

Adresse

- > Rue du Stand 25 - 1204 Genève

Conditions générales

- > Etre domicilié-e dans le Canton de Genève ou dans la zone de domiciliation autorisée

Entrée en fonction

- > De suite ou à convenir

Dépôt de candidature jusqu'au 18 avril 2009

- > Les candidat-e-s sont prié-e-s de retourner leurs offres manuscrites, au moyen de la formule « demande d'emploi », accompagnée des copies de diplômes et certificats, ainsi que d'une photographie récente, format passeport, à l'adresse mentionnée dans l'offre.
- > La formule « demande d'emploi » ainsi que le plan de la zone de domiciliation autorisée sont disponibles à la Direction des ressources humaines - Cour de St-Pierre 2 - ou sur Internet www.ville-ge.ch